S.E.L.A.R.L. VINCENT MASSICOT

24 novembre 2026, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 17 novembre 2026, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société civile professionnelle « SCP VINCENT MASSICOT », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de La Baule-Escoublac (Loire-Atlantique), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « SELARL VINCENT MASSICOT »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
MASSICOT Vincent

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)